L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 DECEMBRE 1889. 63ème Année

Docteur C. Roumain, Propriétaire-Editeur

NOUVELLE-ORLEANS LUNDI, 2 DECEMBRE 1889.

VENTES DE CE JOUR.

Par W. I. Hodgson, en No 147 rue South Peters, prés de la rue Girod, bouillotes, meubles, pompes, etc.

Par E. Cérèle, sur l'avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut, la continuation de la résidence Bernadin, comprenant meubles de salon, de salle à manger, de chambre, cuisine, glaces, tableaux, rideaux, tapis, draperies, etc. Aussi, la jolie belle galerie de peinture du sud.

Par le shérif, aux Nos 218 et 220 rue Rusca, le contenu d'un établissement de pompes funèbres, consistant en chevaux, voitures, corbillards, cercueils, etc.

Par Bourgarden & Friedrichs, en sein des rue Nouvelle et Marais, un lot de groceries, etc.

Les traités de commerce en France.

UN ARTICLE DE M. AMÉDÉE MARTAU, DANS LA "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE".

Le *Soleil* se montre—et avec raison—préoccupé de la prochaine échéance des traités de commerce. Il se demande avec quelque inquiétude s'il faut les renouveler ou non. En tout cas, dit-il, c'est une question fort controversée et qu'il faut examiner de fort près.

Et notre confrère se livre à un commencement d'examen. Un des grands arguments contre les traités de commerce, c'est, le *Soleil* le répète après tout le monde, l'obligation que crée à la France l'article 11 du traité de Francfort d'accorder à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée; et cela sans réciprocité, puisque l'Allemagne ne fait point de traités, en dehors de quelques conventions spéciales ne comportant qu'un membre restreint d'articles.

Le pivot de la question—"pivot" n'est pas tout à fait exact selon nous, car il y a bien d'autres arguments à invoquer, —la pivot de la question serait donc cet article 11 et les obligations qu'il nous impose. Faut-il, pour nous y soustraire, rompre nos relations avec les grandes puissances à traité? Voilà la première question que pose le *Soleil* et à laquelle il ne répond pas d'ailleurs.

Mais il examine, au préalable, la situation que fait à notre industrie et à notre commerce cet article 11 et il n'est pas loin de conclure, par les chiffres qu'il donne, que notre situation n'est pas aussi défavorable qu'on l'a pu supposer et qu'elle ne semble pas présenter des raisons suffisantes à une rupture générale des traités.

Le *Soleil* ne le dit pas expressément, mais il le laisse entendre, car après avoir analysé les chiffres de notre commerce avec l'Allemagne pendant les cinq dernières années et avoir constaté une différence annuelle d'environ 46 millions à notre détriment, il conclut que ce n'est pas là une différence colossale sur un mouvement d'échanges s'élevant à 5 66 millions par an; de là à trouver que tout est bien, il n'y a qu'un pas.

Or, c'est à cet exposé de la question que nous voulons répondre tout de suite pour détruire une illusion à laquelle a cédé le *Soleil*, comme beaucoup d'autres avant lui, en prenant les chiffres au bloc sans les examiner de près, comme nous allons le faire.

Oui, notre exportation en Allemagne flotte, année moyenne, aux environs de 300 millions de francs; elle a été, en 1888, de 308 millions. Mais il faut voir comment se décompose ce chiffre, et s'il ne comporte exclusivement que des *marchandises françaises vendues à l'Allemagne*. En d'autres termes, il faut voir si l'Allemagne est, pour 308 millions, la cliente de notre industrie et de notre agriculture.

Le tableau du commerce général de la France va nous répondre pour quelques points. Nous y voyons figurer, au chapitre de l'exportation en Allemagne, au commerce spécial, un produit de 1,052,000 francs de cotons bruts pour 16,052,000 francs. On ne dira pas que ce sont là des marchandises françaises. Non, ce sont des cotons qui transitent du Havre ou Alsace et qui ne auraient donc compris à l'actif de notre vente.

Autant en peut-on dire pour 14,256,000 francs de soies grèges et bourres de soie, entrées par Marseille et acheminées, après quelques opérations commerciales, vers Crefeld : restant aussi des 13,064,000 francs de laines en masse qui, pour les neuf dixièmes, ne sont pas d'origine française.

Voilà déjà pour plus de 43 millions de francs de marchandises qui ne sont pas d'origine française. A la vérité, elles ont traversé la France, laissant quelques bénéfices aux mains de nos négociants et de nos chemins de fer; mais comme, dans l'état des choses, elles sont exemptes de droits de douane, il est vraisemblable que sans le traité de Francfort et les stipulations de l'article 11 elles auraient suivi le même chemin et qu'elles le suivront encore, avec ou sans traité, surtout si nous avons des moyens de transport rapides et de bons tarifs de chemins de fer.

Voilà un premier point; il y en a un autre que nous allons exposer.

En admettant ce même tableau du commerce extérieur, nous voyons que la Russie n'importe directement chez elle que pour une dizaine de millions de francs de nos marchandises françaises. Or, c'est un chiffre évidemment au-dessous de la vérité.

En effet, si nous nous reportons aux statistiques russes, nous voyons que l'importation française, en Russie, pour 1888, y est indiquée pour 13 millions 242,000 roubles, soit, en francs, 53 millions. Or, notre statistique française ne porte que 10 millions. Pourquoi?

C'est bien simple; consultez le premier venu des commissionnaires en marchandises, il vous le dira. Les marchandises de valeur, les tissus, les modes, vêtements, etc., à destination de la Russie, sont acheminées par ou à travers l'Allemagne. Or l'Allemagne a un système de tarification très favorable au groupement. Tout article voyageant isolément paie fort cher; mais, chargé avec d'autres dans un wagon complet de 5 tonnes, la taxe en est fort réduite. Cela étant, les commissionnaires qui ont des envois à faire en Russie les consignent à un correspondant allemand à la frontière, en entrepôt; celui-ci les groupe avec d'autres et les réexpédie vers la frontière russe.

Mais la douane française, à laquelle on n'a pas donné la destination définitive, a fait la sortie pour l'Allemagne et porté l'exportation au compte de cette puissance. C'est ce qui se fait aussi sur une échelle plus grande pour ceux de nos produits qui passent par l'Angleterre et vont s'y approvisionner pour leur destination définitive et réelle.

Donc, et d'après cela, la presque totalité de notre exportation en Russie figure au compte de l'Allemagne qui en bénéficie pour la différence entre 53 millions et 10 millions, c'est-à-dire pour 43 millions, c'est-à-dire pour 43 millions et à [illegible] pour l'Autriche et la Hongrie. Même [illegible] pour une deux principales. Nos [illegible] pour 1888, une [illegible] Or [illegible] qui ne figurent pas dans les comptes de [illegible] importation de [illegible] comptant à 2,277,000 francs, [illegible] millions 329,000 francs. Il n'est pas [illegible] que l'Autriche n'importe dava[illegible] malheureusement nous n'avons [illegible] chiffre sous les yeux.

Quoi qu'il en soit, il y a là encore une assez jolie somme portée au compte de notre exportation en Allemagne et qui n'y figure que grâce à la pratique du système que nous avons indiqué.

Et on remarquera, en outre, à quel : 40 à 45 millions de marchandises prohibées, non françaises ; 50 millions environ de produits fabriqués indifféremment en Allemagne, mais ayant pour destination la Belgique, l'Autriche-Hongrie et la Suisse, voilà ce qu'il faut soustraire de notre exportation en Allemagne, si nous voulons la ramener à ses véritables balances de nos échanges avec ce pays.

Or cela n'est nullement, le *Soleil* voudra bien en convenir, le chiffre de cent qui dicte : "Main gauche! FAIRE [illegible] de son côté, nous subirons [illegible] dans l'article 11 nous est [illegible] Voilà pour près de 100 millions de marchandises qui sont portées en compte de notre exportation et Allemagne et qui n'y figurent rien à faire et à voir avec cet article.

Les statisticiens vont une fois [illegible] chose, mais il faut savoir les lire; [illegible] ce, combien d'erreurs elles peuvent entretenir!

FEUILLETON.

UN MYSTÈRE.

PAR HENRI GRÉVILLE.

(Suite.)

Après avoir patiemment attendu un changement de temps pendant trois jours, les deux dames prirent le parti d'abréger leur voyage et de rentrer à Paris; là, au moins, elles ne se sentiraient pas transportées par l'humidité glaciale des vents d'équinoxe.

Dès leur retour, Mme Montclar s'informa de ceux de ses amis qui se trouvaient dans la ville ou en dans un rayon rapproché; le nombre n'en était pas grand. Elle s'arrangea néanmoins pour les voir. On lui fit partout l'accueil le plus cordial et on lui promit d'aller la visiter. Relativement à Mme de Beaurand, l'attitude fut différente selon les milieux et les tempéraments. Dans certaines maisons, on s'informa d'elle avec une curiosité mal dissimulée; dans d'autres, on affecta d'en parler le moins possible; partout, Mme Montclar obtint la certitude que sa nièce était gravement compromise.

—Ecoutez-moi bien, dit-elle à une de ses plus anciennes amies qu'elle était allée voir à Saint-Germain; il faut me prendre comme je suis, vous le savez, je pense, depuis les quarante et quelques années que nous nous connaissons. Eh bien! je suis avec ma nièce et pour sa nièce, et telle je resterai jusqu'au bout. Donc, si vous m'aimez, il faut vous arranger de nous deux ensemble.

—Ma chère amie, lui fut-il répondu, je parlerai avec une franchise égale à la vôtre. Si j'étais seule, je braverais le monde à vos côtés; mais j'ai un fils qui est à un grade; il n'est impossible d'exposer les deux jeunes femmes à des ennuis dont on ne peut prévoir la portée; j'irai vous voir en particulier, avec beaucoup de joie; j'irai à votre jour l'après-midi, mais n'exigez pas que je vous amène ma fille ou mon bru....

—Et ne m'amenez pas votre nièce ? J'ai compris, répliqua Mme Montclar. Il y a un an, ou seulement six mois, un tel langage m'eût révoltée; depuis, j'ai pris beaucoup d'indulgence pour les petites faiblesses, et je dois dire que c'est Mme de Beaurand qui m'a enseigné cette vertu-là. Aussi je ne me brouillerai pas avec vous pour ce que vous voyez de me dire; je vous remercierai même de me prévenir, mais n'attendez pas que je me prête à l'écart de vos relations; mais cela ne m'empêchera pas de penser qu'à mon âge, et après quarante ans d'amitié réciproque, vous me croyez assez bête pour m'être créé [illegible] d'une femme indigne de moi, et vous, enfin, ma chère, ai j'ai compris, c'est le fond de votre pensée ?

Après quelques circonlocutions, l'aveu en fut fait.

—Eh bien, ma chère, je ne connaîtrai jamais, certainement, que pareille catastrophe arrive jamais dans votre famille; mais, si tel était le cas, je vous sophistiquerais d'avoir affaire à une femme telle que Mme de Beaurand. Et maintenant, quand vous me ferez l'amitié de venir, vous serez toujours la bien reçue.

Au moyen de deux ou trois visites de ce genre, Mme Montclar se créa une fort jolie collection de personnes disposées à la plaindre, ce qui est une des pires formes de la malveillance.

Elle n'en porta le tête que plus haut, étant douée d'un caractère à la fois énergique et chevaleresque, qui lui donnait dans les grandes circonstances une attitude héroïque et héritaine tout à fait digne de sa race.

Cependant elle sentait la faiblesse de sa situation; dans une famille où il n'y a plus qu'une seul descendant mâle, et celui-là vient à mourir tout s'écroule, et c'est ce qui serait arrivé aux Beaurand, même sans l'appoint formidable de la catastrophe où Raymond avait disparu. Pour soupçonner deux femmes lecées, il faillait le bras d'un homme, et cet homme n'existait pas. Alors, à bout de ressources, et sans consulter Estelle, qui n'eût pas été de cet avis, Mme Montclar écrivit une longue lettre à Théodore Benoist, le priant de venir lui parler.

—Vous avez été, lui dit-elle, le meilleur ami de Raymond; à ce titre, je vous demande de venir au secours de celle qui a remplacé sa mère,—pas de sa vertu.

Lorsqu'il reçut cette lettre, Benoist était en pleine vendange. Une récolte exceptionnelle promettait, comme un fleuve sacré, les raisins mûrs dans les pressoirs qui eriaient sous les efforts des vis; les cuves débordaient d'un moût généreux dont l'odeur grisait jusque sur les sentiers les garçons robustes et les belles filles employées à la cueillette.

Après avoir médité une demi-heure cette lettre, Théodore, la lettre à la main, vint trouver sa mère qui, assise sur une chaise de paille, regardait monter vers les collines des Pressoirs la procession des vendangeurs et vendangeuses pour descendre les hottes débordantes de grappes, pareille aux Thécris antiques.

—Maman, dit-il avec la douce appellation enfantine, qui ne semblait pas étrange sur ses lèvres d'homme, tant il y mettait de tendre confiance, voulez-vous lire cela?

La vieille vigneronne jeta un regard vif sur son "gagnepet," qui détournait la tête, et lut la lettre lentement, avec soin; la grande écriture aidé de Mme Montclar la paralysait pas trop difficile à déchiffrer, mais elle voulait se rendre compte des moindres mots.

—Je crois, mon fils, dit-elle en lui rendant le papier replié, qu'il y a là-bas pour toi de la peine et des difficultés; mais, tu sais ce que je t'ai dit, je ne crois pas, moi, que la revue de ton ami mort soit une criminelle. Sa tante ne le croit pas non plus, et j'ai idée qu'elle et moi nous avons raison. Quoique nos noyens en milieu de notre vie, et que la première ne soit très-recommandable ici, va voir ce qu'on te veut, et fais ce que tu pourras. Ces dames sont seules au monde, plus que seules, puisque le monde est méchant avec elles..... Sois un homme, et ainsi seulement tu seras digne de ta mère.

Et puis, portions de ce que la pourras, parce qu'il y a bien de l'ouvrage ici, et que je suis trop vieille pour tout faire à moi seule, comme autrefois.

Elle regarda les vendangeurs, qui d'un fort bon rempart montaient toujours vers les collines, pour redescendre d'un pas alerte, avec des rires et des plaisanteries.

—Je vous comprends, maman, dit Théodore en se penchant vers elle avec tendresse, et je vous remercie.

—Attends mon fils, encore un mot. Je t'ai dit qu'il y a de la peine pour toi; là-bas : il y en a de toute façon; cette dame est de grande famille et ne se mésalliera d'une vigneronne.

—Ah! ma mère, interrompit Théodore avec une nuance de raillerie, il n'est point question de choses pareilles. Ne vous en-je pas dit ce que je ne pensais me tirer de l'idée ? Et elle le sait bien, allez ! Je ne pense pas non plus à me faire à [illegible] mais je sais que telle me dévouer à [illegible] pour [illegible] ainsi.

Il prononça de tous ces gens, gare où allait se faire humain, ils ne pouvaient évidemment; ils échangeaient un long regard, plein de choses tendres et profondes.

—Allons je prends le train de cinq heures [illegible] Théodore; il en est quatre, j'ai [illegible]

Il [illegible] pour le voyage. Il avait [illegible] ses malheurs [illegible] quitté la [illegible] on dit naïvement, et habit de chasse, [illegible] veste, pantalon de velours [illegible] et [illegible] Il [illegible] en Parisienne, coiffé [illegible] en cérémonie.

Les vendangeurs s'étaient arrêtés sur le seuil des premières, curieux de le voir en veston de la saison.

—A demain, mes enfants, leur dit-il d'une voix ferme ; la journée n'est point finie, et il y a de soleil de quoi vous chauffer pendant deux heures encore. Les provisions ne demandent quelle trouver.

On lui répondit par un joyeux bonsoir, et les files se refermèrent en signe de départ.

—Tu reviendras demain, ou un autre jour, lui dit en mère en l'accompagnant jusqu'à la gare ; tu sais ce que tu as à faire, je n'ai rien de plus à te dire.

Il attacha sur elle ses beaux yeux pensifs où une vive flamme venait de jaillir.

—Vous êtes une vraie femme de bon Dieu ! lui dit-il à demi-voix ; mon père a été heureux par vous, et je suis fier d'être votre fils. Allez, maman, allez soigner ces tout ce peuple qui vous respecte et qui vous aime; avec votre bonnet de belle blancheur, vous êtes plus noble que celles qui portent une couronne.

Il l'embrassa encore une fois et se regarda remonter : d'un pas alerte elle remontait aux pressoirs ; il la vit dire un mot d'encouragement à celui-ci, de reproche à celui-là, toujours sans redorne ou sans flatterie ; elle s'assit, dorée par les rayons du soleil qui descendait rapidement, entourée de grappes et de corbeilles, comme une Pomone rustique, dans toute la splendeur de sa divinité champêtre.

—Ma chère sainte femme de mère ! fit-il avec un élan d'adoration.

La locomotive partit au détour de la Loire, sous un blanc panache de vapeur qui s'enroulait dans les peupliers, et le dernier se fit entendre, répété par les échos.

Théodore prit sa course, arriva en même temps que le train à la station, et roula sur Paris, pendant que les clartés du couchant faisaient une auréole à son cotoise.

XVII

Théodore était passablement troublé quand il se présenta chez Mme Montclar. Dans son portefeuille, il avait la lettre écrite par André Rolvin, et, dans son poche opposée, la femme de chambre avait déposé une petite enveloppe cachetée contenant quelques lignes de Mme Montclar elle-même.

Pourquoi ces précautions ? Il n'eût pu le dire. A mainte reprise, il s'était répété que son devoir était de les réunir sous le même toit, et pourtant il n'en avait rien fait.

Mme Montclar le reçut dans son salon particulier, avec une certaine affusion, bien différente de l'attitude un peu froide de qu'elle observait jadis. Dès le premier coup d'œil, Benoist s'aperçut qu'elle était très changée : le coup qu'elle avait reçu à la mort de son neveu avait continué à produire ses effets, alors même qu'elle avait paru s'en remettre, et, pour ceux qui ne l'avaient pas vue depuis quelque temps, il était évident que le malheur devait être gravement compliqué.

—Je vous ai prié de venir, dit-elle, sûre que mon sens de la justice est assez fort pour me faire revenir d'une [illegible] d'un, je [illegible] que Mme de Beaurand pourrait vouloir quelque chose d'important que nous ignorons, et qu'il serait juste un jour nouveau sur le mystère de la mort de Raymond. Jusqu'ici, je ne puis encore me faire à l'idée qu'elle n'en sait pas plus que nous. Mais de là à la damner une femme..... une femme dans une situation terriblement délicate et douloureuse, il y a une grande distance, croyez-le bien.....

Il s'était incliné ; pendant qu'il parlait, il croyait entendre la voix de sa mère lui répéter : "Sois un homme, et ainsi seulement tu seras digne de ta mère." Il se redressa, et, d'un ton ferme, il répondit :

—Madame, je ne suis pas venu ici pour juger, et, si j'ai cru devoir répondre à votre appel, c'est parce que je ne veux dans une [illegible] et que, seule, je ne puis me sortir. Ce n'est pas que je manque de conseils ; j'ai de vieux amis, j'ai des hommes d'affaires ; mais j'ai reçu d'une femme, d'une [illegible] une confidence [illegible] et, en [illegible] d'affaires n'ont rien à voir ici. Vous avez aimé Raymond ; je crois vous avoir toujours témoigné autre d'estime et d'amitié pour vous inspirer quelque affection ; alors-moi, si je vous en aurai une vive reconnaissance.

Tout ceci avait été dit d'un ton calme mais la voix tremblait légèrement, et le beau visage de la vieille femme décelait une émotion profonde. Théodore en fut touché, quelques mots, il aurait mis fin à toutes les défiances, et peut-être dans sa pensée, il allait le faire, quand il se rappela la promesse faite à Mme Montclar elle-même, et il se tut.

Il [illegible] encore une fois et se [illegible] de la [illegible] Il [illegible] [illegible] [illegible]